

ÉCOLE SPÉCIALE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE JULES-BRÉVIÉ (1938), Hanoï

Épisode précédent :
[École supérieure d'agriculture et de sylviculture \(1917-1934\).](#)

École spéciale d'agriculture et de sylviculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1938, p. 2, col. 4)

Une École spéciale d'agriculture et de sylviculture, placée sous les auspices de l'Inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, va s'ouvrir prochainement.

C'est là une réalisation à laquelle M. le gouverneur général Brévié s'est attaché tout particulièrement et qui vient s'ajouter à toutes les créations que nous devons au chef estimé de la colonie depuis son arrivée en Indochine. Le cycle des études comprendra trois années ; pour entrer à l'école, les candidats devront être munis du diplôme de bachelier ès sciences.

École spéciale d'agriculture et de sylviculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1938, p. 2, col. 4)

L'inspecteur général de l'agriculture, de l'élevage et des forêts est autorisé à ouvrir l'École spéciale d'agriculture et de sylviculture une année de cours supplémentaires techniques dès le début de l'année scolaire 1938-1939.

Ne pourront être admis à suivre ces cours que les candidats déjà pourvus du certificat de P. C. B. ou du P. C. N., ainsi que les 9 agents techniques des Forêts nommés en exécution de l'arrêté du 2 juillet 1938.

Par dérogation aux dispositions des articles 12 et 16 de l'arrêté du 15 août modifié par arrêté du 21 octobre, les élèves qui auront obtenu une note générale de sortie supérieure ou au moins égale à 13 recevront le diplôme prévu par l'arrêté du 21 octobre.

Les dispositions du présent arrêté cesseront d'être en vigueur au 31 juillet 1939. Toutes dispositions contraires sont abrogées.

REVUE DE LA PRESSE DE Cochinchine
Croisades
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1938, p. 7, col. 1-2)

A.N.D., dans l'*Impartial*, revient aujourd'hui sur cette intéressante institution qu'est l'École d'agriculture et de sylviculture et il en fait la critique suivante :

On a justement félicité le gouverneur général de l'Indochine d'avoir rouvert l'École d'agriculture à laquelle est annexée une section de sylviculture. L'ancienne école avait été fermée en 1934 par M. Robin, moins pour cause de pénurie budgétaire que par suite du très petit nombre de candidats, donc d'élèves, souvent incapables, et leur enseignement revenait très cher. La nouvelle conception qui a présidé à l'organisation de cette école restaurée semble devoir donner toute satisfaction : la qualité des diplômes exigés à l'entrée garantira tout au moins la capacité des candidats.

Ce qui, d'autre part, augmentera sensiblement leur nombre, c'est, hélas ! la certitude, au moins pour les meilleurs, de pouvoir être embrigadés soit dans les services propres de l'Institut des recherches agronomiques, soit dans les Services agricoles et forestiers.

C'est encore le miroir du fonctionnariat qui attirera les bacheliers ou diplômés qui ne se sentiront aucune vocation pour la médecine, le droit ou l'enseignement. Il est peu probable que parmi les élèves futurs de cette école, on trouve quelques fils de propriétaires ruraux uniquement désireux, à la sortie de l'école, d'apporter le concours de leurs connaissances techniques à leur famille pour une exploitation plus scientifique du domaine ancestral, ou simplement paternel.

Qu'il soit à la fois indispensable et économique de recruter pour les Services de l'Agriculture et des Forêts de jeunes indigènes instruits par une formation spéciale, et qui, peu à peu, remplaceront les Européens, exception faite des grands chefs et de quelques inspecteurs de haut grade à maintenir pour les directions et le contrôle, de l'exécution des travaux exécutés dans ces domaines, nul n'y contredira. Et la connaissance de la langue du pays autant que le prestige des fonctions et des diplômes conquis permettront à ces agents d'exercer sur leurs compatriotes une action plus réellement efficace. Or, tant en matière agricole que pour l'exploitation rationnelle des forêts, la tâche qui incombe à l'Administration exige moins le recours à la contrainte que l'appel à la raison, au bon sens et à la prévoyance.

Pour lutter utilement contre des routines séculaires qui réduisent ou compromettent les résultats du travail, pour combattre la redoutable imprévoyance qui, chaque année, fait disparaître d'énormes richesses et prépare pour le pays de ruineuses catastrophes, il est nécessaire que les conseils, l'exhortation, les reproches soient formulés sans sévérité par quelqu'un qui connaît les pratiques détestables des coutumes locales et déplore l'ignorance ou la négligence qui les explique sans les excuser. Le redressement d'usages, nocifs à l'individu comme aux générations de demain, est affaire de longue patience, et sur ce point, on ne saurait nier que les Asiatiques sont nos maîtres. Brandir la menace de la sanction possible ou pérorer sur les avantages des méthodes que l'indigène, le paysan ne comprendra qu'après de lentes démonstrations sur place, c'est effrayer au lieu de convaincre, c'est perdre son temps et son effort. Le bon La Fontaine qui connaissait si bien le paysan français, et surtout le Champenois, réputé jadis pour son horreur des initiatives, n'écrivait-il pas : « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».

Et c'est là une manière d'axiome qui pourra inspirer l'attitude et l'action de nos futurs ingénieurs agricoles ou forestiers indigènes dans l'apostolat qu'ils devront poursuivre auprès de l'énorme masse de leurs compatriotes des campagnes, qui ont tant à apprendre pour s'enrichir avec le pays.

Fonctionnaires très certainement, ce sera le sort des premières promotions qui sortiront diplômées de l'École d'agriculture et de sylviculture. Mais on peut espérer cependant que dans la suite entreront à l'École des jeunes gens qui, pour eux-mêmes, pour exploiter leur patrimoine intelligemment et plus lucrativement, ou bien pour créer un domaine sur des terrains incultes obtenus en concession ou achetés, auront reconnu la nécessité d'une formation spécialisée.

Faudra-t-il attendre que toutes les situations ouvertes à de jeunes ambitions dans les services publics techniques soient occupées ? C'est là aussi, dans cet ordre d'idées, qu'il

faut tenter une longue et difficile croisade. El c'est dans les écoles, des plus petites classes jusqu'aux plus hautes, qu'il faudrait, à petites doses, par des observations réitérées, par des exemples qui dissimuleraient l'exhortation, orienter les jeunes cerveaux, leur insuffler le goût de la vie agricole, active, ensoleillée, saine, productive, libre, et en même temps leur inspirer l'horreur du sédentarisme bureaucratique, de la poussière malsaine des dossiers, de la clarté froide de l'ampoule électrique réfléchie par des murs blancs ou jaunes clair, ou s'accrochent par myriades les bactéries mortelles expectorées à longueur d'années par les poumons caverneux de quelque secrétaire étique et blafard. Mais quelle révolution dans la mentalité de tant de jeunes !!!

A. D. [Auguste Darles]

[École spéciale d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine]
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1938)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 17 novembre 1938 :

Les cours de législation rurale (20 heures) et de maladies des plantes (40 heures) de l'École spéciale d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine confiés à M. Régère professeur de 1^{re} classe de l'enseignement supérieur, par arrêté du 13 septembre 1938, seront professés respectivement, le premier par M. Texier, ingénieur principal de 1^{re} classe des Services de l'Agriculture ; le second par M. Caresche, assistant de 1^{re} classe des Laboratoires, en service à l'Institut des recherches agronomiques et forestières de l'Indochine.

Les 100 heures de cours d'agriculture spéciale sont réparties comme suit :

1^o Agriculture spéciale moins la riziculture (80 h.) — M. Régère, professeur de 1^{re} classe de l'Enseignement supérieur ;
2^o Riziculture (20 h.) — M. Coyaud, chef du secteur Nord de l'Office indochinois du riz.

L'enseignement pratique des travaux du bois (30 heures), confié à M. Guerné, chef d'atelier à l'École pratique d'industrie*, par arrêté du 13 septembre 1938, sera assuré par M. Neveux, chef d'atelier à l'École des Beaux-Arts*.

École spéciale d'agriculture et de sylviculture Jules-Brévié
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1939)

Nous extrayons d'une note de M. L. Réteaud, inspecteur général de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, les renseignements suivants sur l'École spéciale d'agriculture et de sylviculture Jules-Brévié.

Le large développement des entreprises agricoles. et forestières dans les divers pays de l'Union indochinoise réclame, pour être mené à bien, des agents indochinois possédant une excellente formation technique, capables de diriger les travaux avec compétence. Nombreux semblent également les grands propriétaires fonciers désireux de voir leurs fils et successeurs acquérir des connaissances agronomiques étendues.

Par ailleurs, le mouvement coopératif, qui s'intensifie de jour en jour dans le domaine de la production agricole, et la colonisation des Moyennes et Hautes-Régions du Tonkin, de l'Annam et du Laos nécessitent aussi des agents indochinois possédant une parfaite compétence du double point de vue de la technique et de la mutualité agricoles.

Enfin, l'importance que présente, au point de vue économique, le développement des Services de l'agriculture et des forêts, tant en ce qui concerne les laboratoires de recherches et stations expérimentales que les services locaux des divers pays de l'Union

indochinoise, entraîne nécessairement un besoin croissant de personnel qualifié. Les fonctionnaires français des cadres généraux de l'Agriculture et des Forêts aux Colonies ne peuvent, en raison des charges qu'ils imposent au budget indochinois et des difficultés de leur recrutement, être employés qu'en nombre assez restreint. [Il est donc devenu indispensable de recourir largement au personnel indochinois.](#)

Jusqu'ici, ce personnel n'a compris que deux catégories d'agents :

— un personnel subalterne d'agents de culture formé dans les écoles pratiques d'agriculture et de sylviculture locales, situées l'une à Tuyêñ-Quang (Tonkin) l'autre à Ben-Cat (Cochinchine) ; ces établissements fournissent d'excellents agents qui rendent les plus grands services pays de l'Union.

— un personnel d'agents techniques d'un niveau plus élevé, qui recevait une très bonne formation pratique à l'ancienne École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï, mais dont la formation technique se trouvait forcément limitée en raison de leur faible culture générale ; les cours professés dans les dernières années de cette école, fermée en 1935, ne s'adressaient guère qu'à des jeunes gens munis du certificat d'études primaires supérieures ou même du simple certificat d'études primaires.

Or, si ces agents étaient les seuls qu'on pouvait former dans un passé où le pays ne possédait encore qu'une très rare élite instruite et ne disposait ni des établissements scientifiques ni du personnel spécialisé capable de distribuer un enseignement technique réellement supérieur, il n'en est plus même actuellement.

L'évolution intellectuelle qui se poursuit en Indochine sous les effort de la Direction de l'instruction publique à un rythme accéléré a accru le nombre des jeunes gens qui obtiennent chaque année les diplômes de l'enseignement secondaire. L'Université peut maintenant leur dispenser largement la culture scientifique générale qui leur permet d'aborder ensuite avec fruit les études techniques supérieures. D'autre part, les établissements de recherches disposent, grâce à leurs spécialistes des différentes disciplines intéressant la technique agricole, des éléments nécessaires pour distribuer cet enseignement.

Pour toutes ces raisons, M. le gouverneur général Jules Brévié a estimé que le moment était venu de former des techniciens indochinois capables non seulement de travailler dans des fonctions secondaires sous les ordres des techniciens français, mais de les remplacer en partie et de collaborer largement avec eux à la gestion des intérêts touchant l'économie agricole de leur pays. Une telle mesure aura d'ailleurs le double avantage de permettre, sans imposer une charge exagérément lourde au contribuable indochinois, d'étoffer des services d'une utilité incontestable dont les effectifs sont notoirement insuffisants et d'offrir aux élèves de l'Université des débouchés auxquels ils peuvent légitimement prétendre.

C'est dans cet esprit qu'à été décidée la création de l'École spéciale d'agriculture et de sylviculture Jules-Brévié, à Hanoï, destinée à former de jeunes Indochinois dont la culture scientifique et technique sera du même ordre que celle des ingénieurs formés dans la Métropole.

Cette école reçoit des élèves ayant un des diplômes suivants : le brevet de capacité correspondant au baccalauréat métropolitain, le baccalauréat métropolitain ou le brevet de capacité de l'enseignement secondaire franco-indigène. L'enseignement s'étend sur trois années :

La première année d'études est consacrée à la formation scientifique générale des élèves en physique, chimie et sciences naturelles et biologiques. Elle correspond à l'année préparatoire aux écoles techniques qui existe en France dans les lycée et collèges après le baccalauréat et qui ne peut encore être organisée dans les lycées d'Indochine.

C'est à l'Université que cette formation est donnée dans les conditions les meilleures possibles, en faisant suivre aux élèves des cours et exercices pratiques de physique, chimie et biologie. Des cours de mathématiques et de géologie et pétrographie donnés

également à l'Université, complètent cette formation de base, introduction aux études techniques. Les élèves qui ont obtenu une moyenne générale de notes de 12 sur 20 sont admis en deuxième année, qui, à proprement parler, est la véritable première année de l'École.

Au cours de cette deuxième année d'études, l'école dispense l'enseignement théorique agricole et forestier proprement dit. Les cours présentent un caractère d'enseignement réellement supérieur et sont confiés à un personnel enseignant indiscutablement compétent, notamment aux spécialistes de l'Institut des recherches agronomiques et forestières possédant la formation requise ; certains cours sont faits par des professeurs de l'Université et des spécialistes d'autres services ou établissements, tels que l'Institut Pasteur.

Aux cours théoriques, sont ajoutés le dessin, la topographie et quelques notions pratiques — utiles dans bien des cas — du travail du bois et du fer, enseignés par des chefs d'atelier de l'École pratique d'industrie de Hanoï*.

Les élèves sont répartis au cours de cette deuxième année d'études en deux sections : une section agricole et une section forestière. qui ont des cours communs, et d'autres qui leur sont particuliers.

Es troisième année, les élèves acquièrent les connaissances professionnelles pratiques qui leur sont nécessaires par des stages effectués, suivant les cas, dans les laboratoires et les stations expérimentales de l'Institut des recherches agronomiques et forestières et de l'Office indochinois du riz, ainsi que dans une section d'enseignement de la mutualité et de la coopération agricoles.

C'est au début de cette troisième année que les élèves doivent être spécialisés selon leurs capacités et leurs goûts. Il est, en effet, inutile d'enseigner longuement la pratique des opérations agricoles à ceux qui doivent faire leur carrière comme préparateurs dans un laboratoire ; réciproquement, les futurs assistants des stations expérimentales n'ont pas besoin d'approfondir les techniques des laboratoires.

Les élèves qui ont obtenu une moyenne générale de notes suffisante reçoivent en fin d'études, suivant la section à laquelle ils ont appartenu, le diplôme d'Ingénieur indochinois des Forêts ; sur ce diplôme est mentionnée éventuellement la spécialité acquise par l'étudiant au cours de sa troisième année d'études.

[L'activité du Gouverneur général](#) (*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1940)

Hanoï, 19 Novembre (Arip). — Dans l'après-midi du 18 novembre, l'Amiral Decoux, accompagné de M. Marty, Directeur des Services Economiques, s'est rendu à l'Inspection Générale de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts. Sous la conduite de M. Carton, Inspecteur général, et de M. Castagnol, Directeur de l'Institut des Recherches Agronomiques (Section Nord), il en a inspecté les installations, ainsi que celles de l'Institut des Recherches Agronomiques et de ses centres d'études spécialisées.

Celles-ci comportent des recherches approfondies sur la nature des sols, en vue de l'amélioration des cultures existantes, de l'introduction nouvelles, et des solutions à apporter aux problèmes de la petite colonisation indigène ; des recherches de technologie sur les produits agricoles, en particulier sur les agrumes, les huiles, le thé, la laque, les textiles, les peaux ; un contrôle des conditionnements qui seuls permettront à ces produits de trouver un accès durable sur les marchés extérieurs, des recherches d'entomologie, de sériciculture, de pisciculture ; d'autres recherches enfin sur la question des halogènes et des carburants forestiers. Dans tous les domaines, l'Indochine possède les laboratoires les mieux outillés de tout l'Empire.

L'École d'Agriculture et de Sylviculture, que M. Carton présenta ensuite au Gouverneur général, a pour objet de former des ingénieurs indochinois d'agriculture appelés à seconder et parfois à suppléer les ingénieurs français ; tous les cours d'enseignement technique y sont donnés par des spécialistes de l'Inspection générale, de l'Institut Pasteur ou d'autres établissements scientifiques, qui assurent à l'enseignement de l'École un caractère réellement supérieur.
